

École primaire de Mougou

1^{er} Conseil d'École 2014/2015

Jeudi 6 novembre 2014

Présents :

- Mme Barand, Mme Bigard, Mme Bouhier, Mme Fournier, Mme Gourcuff, Mme Montmasson-Michel, Mme Queffeuilou, Mme Ventana, Mme Volleau, M. Barribault, M. Dubuisson, M. Gallard, M. Sansault (*Enseignants*)
- Mme Lecanu, Mme Durivault, Mme Le Moigne, Mme Lair, Mme Georget-Truchi, Mme Renaux, M. Laborde, Mme Lafond, Mme Ribault, Mme Lobstein-Trencia, Mme Salmon (*Représentants des Parents d'Élèves titulaires*)
- M. Richard (*Représentant des Parents d'élèves suppléant*)
- M. Boinier (*Maire de Mougou*)
- Mme Thibault (*Adjointe chargée des affaires scolaires*)
- M. Autret (*Conseiller Municipal membre de la Commission scolaire*)
- Mme Chargy, Mme Mesmin (*Employées communales*)
- M. Bonmort (*Délégué Départemental de l'Éducation Nationale*)

Excusées :

- Mme Lambin (*Inspectrice de l'Éducation Nationale*)
- Mme Roy, Mme Pusniak (*Représentantes des Parents d'Élèves titulaires*)

1 Composition et rôle du Conseil d'école

M. Sansault rappelle la composition et le rôle du Conseil d'école.

Le Conseil d'école est donc composé de :

- le directeur de l'école
- le maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- les enseignants de l'école
- les représentants des parents d'élèves
- le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
- l'Inspecteur de l'Éducation nationale (membre de droit)
- les membres du RASED, les infirmières et les médecins scolaires, les ATSEM... peuvent être invités

Le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du Conseil. Il peut également être réuni à la demande du directeur d'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le Conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- o vote le règlement intérieur de l'école
- o établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- o dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école :
 - les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école
 - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
 - les activités périscolaires
 - la restauration scolaire
 - l'hygiène scolaire
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- o adopte le projet d'école
- o donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- o est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

Les parents d'élèves doivent faire connaître au directeur de l'école (48 h avant le Conseil), les questions diverses qu'ils souhaitent aborder. Néanmoins, le Conseil d'école ne traite pas des cas particuliers mais de la vie et du fonctionnement de l'école d'un point de vue général.

De plus, des représentants des parents « suppléants » peuvent être présents au Conseil d'école mais seuls les Représentants « titulaires » peuvent voter ou exprimer leur avis. Si un représentant « titulaire » est absent, c'est le 1^{er} « suppléant » qui le remplace, et ainsi de suite...

2 Bilan de la rentrée 2014

a - Enseignants

Depuis la rentrée, Mme Queffeuilou est nommée en remplacement de M. Moinard. Mme Ventana assure toujours la décharge de direction de M. Sansault, le lundi, le mardi et un mercredi matin sur deux. Mme Grellier remplace Mme Montmasson-Michel, le lundi et le vendredi. Mme Viry-Troger est remplacée le vendredi par Mme Frouin.

Mme Montmasson-Michel (maître-formateur) et Mme Bigard, M. Barribault, M. Gallard (maîtres d'accueil temporaire) accueillent des étudiants.

Concernant le réseau d'aide, la psychologue scolaire est toujours Mme Hermouet. Comme les années passées, il n'y aura pas d'intervention de maître E à l'école pour aider certains élèves en difficulté dans ou en dehors de la classe.

b – Effectifs (au 6 novembre 2014)

- Classe de PS (M. Dubuisson) : 25 élèves
- Classe de PS/MS (Mme Fournier) : 26 élèves (11 PS et 15 MS)
- Classe de MS/GS1 (Mme Viry-Troger – Mme Frouin) : 25 élèves (8 MS et 17 GS)
- Classe de MS/GS2 (Mme Montmasson-Michel – Mme Grellier) : 25 élèves (8 MS et 17 GS)
- Classe de CP (M. Sansault/Mme Ventana) : 25 élèves
- Classe de CE1 (M. Gallard) : 30 élèves
- Classe de CP/CE2 (Mme Bigard) : 20 élèves (13 CP et 7 CE2)
- Classe de CE2 (Mme Barand) : 28 élèves
- Classe de CM1 (Mme Queffeuilou) : 31 élèves
- Classe de CM1/CM2 (Mme Bouhier) : 28 élèves (18 CM1 et 10 CM2)
- Classe de CM2 (M. Barribault) : 31 élèves

L'effectif total est donc de 294 élèves : 101 à l'école « maternelle » et 193 à l'école « élémentaire ». La moyenne par classe est de 26,7 élèves.

c – Personnel municipal (sur le temps scolaire)

A l'école « maternelle », 4 ATSEM aident les enseignants : Mme Logerais (classe de PS), Mme Tabutaud (classe de PS/MS), Mme Dias (classe de MS/GS1) et Mme Chargy (classe de MS/GS2). Mlle Beaugendre (1^{ère} année) et Mlle Rullier (2^{ème} année) d'apprentissage en alternance pour préparer sur le CAP petite enfance interviennent également par période de 2 semaines.

A l'école « élémentaire », Marielle Mesmin intervient 9h par semaine, « en informatique ». Elle aide les enseignants dans la mise en place du B2i (Brevet Informatique et Internet) qui doit valider des compétences en informatique pour chaque enfant. Elle intervient aussi 3h par semaine, dans la gestion de la BCD. Elle assure l'organisation de la BCD, la gestion de la bibliothèque de l'école et le prêt des livres aux enfants. Elle est donc présente sur le temps scolaire, tous les jours de 9h à 11h15, et de 14h45 à 15h30 le lundi, le mardi et le jeudi.

d – Personnel « Éducation Nationale »

Charline Sabourin (étudiante à l'ESPE en M2) est présente à l'école élémentaire en surnuméraire, tous les lundis et mardis jusqu'aux vacances de février.

Emmeline Bouquet (EVS) aide 1 enfant qui a une reconnaissance de handicap, à raison de 12 h par semaine.

e – Sécurité

2 exercices d'évacuation ont été réalisés, dès le début de l'année scolaire. Les consignes avaient été expliquées aux enfants peu de temps avant. Ils se sont déroulés selon l'organisation prévue et dans de bonnes conditions :

- à l'école « élémentaire », le lundi 15 septembre
- à l'école « maternelle », le mardi 30 septembre (lorsque l'on est dans la cour de récréation, on n'entend pas la sirène)

Un 2^{ème} exercice, inopiné, celui-ci, pourrait être réalisé pendant l'interclasse (dans les 2 écoles) ou au moment de la sieste (« maternelle »).

Une information présentant les comportements à adopter en cas de mise en place du Plan Particulier de Mise en Sûreté, a été diffusée aux parents lors des réunions de classe. L'exercice de confinement du PPMS est prévu pour le mois de janvier.

La commission de sécurité locale (qui contrôle les jeux de cour, l'état des locaux...) s'est réunie le mardi 1 juillet 2014. Elle était composée de Mme Thibault (Adjointe chargée des affaires scolaires), M. Laborde (Représentant des parents d'élèves) et de M. Sansault (Directeur de l'école). Le compte-rendu a été transmis à tous les membres de la commission.

f – Travaux, achats, équipements depuis le dernier Conseil d'école

Les réparations inscrites dans le compte-rendu de la commission de sécurité ont été effectuées. Depuis le mois de juin, différents travaux ont également été réalisés, ainsi que différents achats :

- à l'école « maternelle » :

- des rideaux ont été installés aux fenêtres du préfabriqué
- la porte du couloir école/préfabriqué a été changée
- une nouvelle relieuse a été achetée
- 3 tables ont été achetées pour la classe de Mme Fournier
- des étagères supplémentaires ont été installées dans le local de rangement de la salle de motricité
- une fuite a été colmatée sous le préau

- à l'école « élémentaire » :

- la salle informatique a été transformée en salle des maîtres, celle-ci en bureau de direction et celui-ci en bureau annexe (pour la psychologue, les services de soins...)
- l'ancienne cabane et le panneau de basket (il faut prévoir son remplacement) ont été enlevés
- dans la nouvelle cabane : le sol a été carrelé et le bardage intérieur a été fixé jusqu'au toit
- dans la cour principale : un parcours « vélo » a été tracé
- un vidéoprojecteur a été acheté
- des prises « réseau » et « électriques » ont été posées dans chaque pièce (voir « équipement informatique »)

Des travaux et des équipements seraient à prévoir :

- à l'école « maternelle » :

- tous les téléphones « sans fil » doivent être changés
- une sirène supplémentaire (évacuation incendie) pour la cour est nécessaire
- changement du grillage au-dessus du mur le long de l'avenue Yann Rouillet

- à l'école « élémentaire » :

- entretien et peinture des ouvertures extérieures (fenêtres côté parking...) : sans au prochain budget
- changement des ouvertures (côté plateau EPS) : sans doute au prochain budget
- remplacement du panier de basket
- changement du grillage au-dessus du mur le long de la route de Triou

- au Temple :

- le temple est encombré : il faudrait évacuer ou jeter les anciens tapis de judo (inutilisables). Des tables occupent également beaucoup d'espace.

g – Equipement informatique

A l'école « élémentaire », la première partie des travaux a été réalisée au cours de l'été :

- installation de prises « réseau » et « électriques » (certaines prises doivent néanmoins être repositionnées), mise en place d'une baie de brassage (dans la salle des maîtres)
- ces nouvelles installations ne permettent pas l'utilisation en réseau car il n'y a pas de switch (notamment dans la baie de brassage)

M. Dudognon (animateur informatique à la Direction Académique) est revenu à l'école début octobre et a rencontré M. le Maire pour faire un point sur les travaux réalisés et pour préparer la 2^{ème} partie des travaux... Il rédige un nouveau dossier qui permettra à la Municipalité de demander des devis :

- achat des switches pour permettre le fonctionnement du réseau
- achat et mise en place de vidéos projecteurs interactifs (avec un nouveau tableau et l'ordinateur de commande) : dans chaque classe de l'« élémentaire » et un à l'école « maternelle »
- réhabilitation des ordinateurs qui fonctionnent encore
- achat d'une nouvelle classe mobile (avec portables ou tablettes)

Actuellement, les enseignants ont de grosses difficultés pour se connecter à Internet : ce n'est pas stable, il y a continuellement des coupures...

h – USEP

8 classes de l'école sont affiliées à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). L'affiliation USEP est financée par l'Association sportive de l'école (7 € par élève) et par la Municipalité (3 € par élève). Différentes activités sont proposées soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire : rencontres interclasses (Vouillé, Prahecq, Vitré, Fressines ...), tournois de basket, de handball, de rugby, rencontre d'athlétisme, courses longue et orientation ainsi que différents projets départementaux (P'tit tour USEP, Camp USEP, les Rencontres Raids USEP, Let's play cricket). L'USEP permet aussi d'aborder des notions de respect, de responsabilité, de solidarité et de plaisir à travers le sport.

i – CUMAV

Toute l'école est adhérente à la CUMAV (Association d'Enseignants de la Circonscription de Melle). La Municipalité verse une subvention de 30 € par classe.

Toutes les classes participent aux activités culturelles organisées par la CUMAV et ses partenaires : « A la rencontre des artistes », « L'enfant et le théâtre »...

L'école peut aussi bénéficier de prêts de matériel audiovisuel : enregistreur numérique, vidéo projecteur, écran, sonorisation...

j – Piscine et kayak

L'activité « piscine » a lieu (ou aura lieu) à la piscine de Melle, une fois par semaine, selon le planning ci-dessous :

- 1^{ère} période, du 11 septembre au 13 novembre, de 13h10 à 15h10 (8 séances, le jeudi) : CE1
- 3^{ème} période, du 27 janvier au 31 mars, de 13h50 à 15h45 (8 séances, le mardi) : GS de Mme Viry-Troger et CP
- 4^{ème} période, du 9 avril au 18 juin, de 13h50 à 15h45 (8 séances, le jeudi) : GS de Mme Montmasson-Michel et CP/CE2

M. Sansault remercie les 9 parents agréés qui se sont rendus disponibles pour que toutes les séances de la 1^{ère} période soient assurées.

Les CE2 de Mme Barand iront à la piscine de Celles au mois de juin.

L'activité « voile/kayak/canoë » a débuté le 12 septembre et se terminera le 20 novembre (8 séances), pour les classes des CM1 et des CM1/CM2. Les CM2 iront à une autre période.

k – Rencontres parents/enseignants

Des réunions de classe ont eu lieu, le lundi 1 septembre pour l'école « maternelle » et du 18 septembre au 30 septembre pour l'école « élémentaire ».

A l'école « élémentaire », des rencontres individuelles seront proposées aux familles, fin novembre et début décembre, à raison d'environ 10 min par famille. Ces rencontres seront renouvelées à partir du mois de mars.

A l'école « maternelle » ces rencontres auront lieu du mois de décembre au mois de février (en fonction des classes) et en fin d'année scolaire.

l – Agréments « piscine » et « cyclisme sur route »

2 parents ont participé à la formation « cyclisme sur route », un samedi matin, à Mougou. 2 parents ont participé à une formation « activités aquatiques » en ce début d'année scolaire.

Au total, pour l'école, 35 parents possèdent l'agrément « piscine » et 21 ont l'agrément « cyclisme sur route ». Ces agréments sont maintenant valables « à vie ».

M. Sansault remercie tous les parents qui possèdent un agrément. Sans eux, les activités « piscine » et « cyclisme » ne pourraient avoir lieu.

m – Association sportive de l'école

Comme tous les ans, la plupart des familles ont versé une cotisation, non obligatoire, pour une somme totale de 120 € à l'école « maternelle » et de 2 133 € à l'école « élémentaire ».

L'Association sportive a organisé une vente de pommes qui a permis de dégager un bénéfice de 625 €.

Une vente de jus de pommes est en cours : celle-ci devrait dégager un bénéfice de 830 €.

Un marché de Noël sera organisé le vendredi soir, 19 décembre, à la salle des fêtes.

Des photos individuelles et de classes ont eu lieu le vendredi 17 octobre. Le photographe était le même que l'an passé, M. Blandin (Aiffres).

n – Occupation des locaux

Cet été, le Centre de loisirs a occupé une partie de l'école :

- à l'école « maternelle » : le dortoir, 1 classe, le restaurant scolaire, la salle de motricité, les sanitaires et la salle des ATSEM

- à l'école « élémentaire » : le hall, 4 classes, la salle arts visuels et la bibliothèque

L'organisation mise en place l'an passé, a été renouvelée. Même si les délais sont très (trop !) courts entre les activités du centre, le ménage par la société de nettoyage et la réinstallation des classes, les enseignants ont pu faire leur rentrée dans d'assez bonnes conditions....

Chaque mercredi après-midi, et pour les vacances scolaires, le Centre de loisirs occupe :

- à l'école « maternelle » : le dortoir, le restaurant scolaire, la salle de motricité, les sanitaires et la salle des ATSEM

- à l'école « élémentaire » : la salle arts visuels et la bibliothèque

L'occupation de l'école par le Centre de loisirs pose néanmoins quelques problèmes :

- le Centre ne dispose pas de ses propres locaux ; les animateurs doivent donc régulièrement déménager et installer le matériel pour leurs activités

- l'enchaînement entre l'école et les activités du Centre, tout au long de l'année scolaire ne permet pas de réaliser véritablement de « grands ménages »

- les enfants ne perçoivent pas bien les règles propres à l'utilisation des 2 salles « arts visuels » et « bibliothèque » en fonction des moments : salles de classe, salles accueillant les APS, salles pour la garderie, salles pour le Centre de Loisirs...

Cela semble donc urgent que le Centre de loisirs dispose de ses propres locaux.

o – Carapattes

Comme les années passées, 2 lignes « Carapattes » fonctionnent à Mougou. M. Sansault remercie tous les accompagnateurs (parents, retraités...) qui se rendent disponibles pour assurer les différents trajets. L'inscription d'enfants ou des accompagnateurs est possible tout au long de l'année. Depuis le début de l'année scolaire, des appels sont lancés pour recruter d'autres encadrants...

Les enfants qui prennent « Carapattes » portent tous un gilet « jaune ». A l'école « maternelle », ils attendent les accompagnateurs dans la salle de motricité et à l'école « élémentaire », ils se regroupent sous le préau.

Les enseignants de l'école « maternelle » souhaiteraient avoir une liste des élèves qui prennent « Carapattes », le soir, pour s'assurer facilement qu'un enfant doit bien être confié aux accompagnateurs de « Carapattes ». Un système de contrôle va être étudié par la Municipalité.

p – Site Internet

Le site Internet de l'école est toujours ouvert : <http://sites79.ac-poitiers.fr/mougou-ecoles/>

On peut y trouver des renseignements sur le fonctionnement de l'école, sur les manifestations de l'APE. Depuis l'an passé, plusieurs classes publiaient également des compte-rendus d'activités avec des photos. Mais pour le 3ème conseil d'école de l'année dernière, des parents regrettaient que certaines de ces photos puissent apparaître dans « Google images ». Sur l'autorisation de diffusion que les familles ont signée en ce début d'année scolaire, cela a été précisé

clairement. Pour l'école « maternelle », les parents de 23 enfants n'ont pas accordé le droit à l'image sur Internet et 28 pour l'école « élémentaire ». Le nombre important à l'école « élémentaire » va donc restreindre très fortement le nombre d'articles et de photos publiés sur le site de l'école.

g – Projet passerelle

L'école est inscrite à l'action « Sur le chemin de l'école » (nom en cours de validation), mise en place par la Communauté cantonale. Elle consiste à mettre en place un accueil ponctuel pour les futurs élèves, dans les classes des écoles maternelles du canton, qui en font la demande. Cette action a plusieurs objectifs :

- faciliter la première scolarisation des enfants de 18 à 36 mois
- renforcer la transition vers le « devenir élève » attendu chez les élèves de l'école maternelle particulièrement les plus jeunes d'entre eux
- permettre aux enseignants, aux parents, aux assistantes maternelles, aux intervenants de structures petite enfance de s'impliquer dans une démarche de coéducation en échangeant autour de problématiques partagées

Différentes animations d'1 h, auront lieu à l'école maternelle, de fin janvier au mois d'avril, dans les classes de PS et de PS/MS. Chaque enfant inscrit pourra bénéficier de 3 séances d'intégration.

Les enseignants regrettent fortement que les actions mises en place par « Gribouilles » depuis plusieurs années n'aient pas été reconduites. Le nouveau projet passerelle ne prend en compte que l'intégration des futurs élèves dans la classe (ce qui nécessitera une réorganisation de la classe à chaque journée d'accueil, notamment pour les MS). Il n'y a plus la dimension culturelle du projet ainsi que la mise en place d'activités variées et enrichissantes pour tous les enfants (scolarisés ou non) encadrées par plusieurs intervenantes.

r – Divers

- Au cours des réunions de classe, les parents d'élèves ont reçu une information sur les projets d'accueil individualisé notamment pour les enfants allergiques ou asthmatiques. Actuellement, 14 enfants ont un PAI (3 à l'école « maternelle » et 11 à l'école « élémentaire »)

- Concernant l'élection des Représentants des parents d'élèves qui a eu lieu le 10 octobre 2014, le taux de participation était de 44,7 %. Celui-ci est en baisse de 8 % par rapport à l'an passé !

2 Rythmes scolaires

a – Les APS

Comme l'an passé, des Activités Périscolaires (APS) sont organisées par la Municipalité, de 15h45 à 16h30, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Pendant les APS, les enfants sont donc sous la responsabilité de la Municipalité. Une contribution financière est demandée aux familles. Le tarif dépend du quotient familial. Le prix par séance effectuée est compris entre 0,10 € et 0,80 € (pour un enfant hors-commune, le prix est de 1,20 €)

249 enfants sont inscrits aux APS : 79 à l'école maternelle (79 %), 170 à l'école « élémentaire » (88 %).

Les enfants qui ne participent pas aux APS, peuvent quitter l'école, à 15h45 (accompagnés par les parents ou par les personnes autorisées).

Marielle Mesmin assure la coordination des APS. M. Brelay remplace ponctuellement les animateurs absents.

Organisation des APS à l'école « maternelle »

Les enfants de l'école « maternelle » sont répartis par âge, en 3 groupes (de 14 maximum) : PS, MS, GS. Les groupes sont les mêmes tout au long de l'année scolaire. 6 animatrices assurent chaque jour, les animations : Véronique et Nathalie (expression corporelle et/ou lecture d'albums), Thérèse et Christine (activités manuelles), Sophia et Marie-Alice (cuisine). Chaque duo d'animatrices prend en charge un groupe pendant une semaine. Au bout des 3 semaines, on recommence un nouveau cycle. Philippe Dubuisson intervient également (EPS et/ou lecture d'albums) tous les lundis et vendredis, en prenant en priorité des groupes avec les plus jeunes enfants (pour diminuer le groupe des PS...). Amélie et Léa (en apprentissage CAP Petite enfance) peuvent également faire partie de l'encadrement. En fonction du temps et du nombre d'intervenants par groupe, si certains enfants sont fatigués et ne souhaitent pas participer à une activité, ceux-ci ont la possibilité d'avoir un temps « libre » sous la surveillance d'un animateur.

A 16h30, les parents (ou les personnes autorisées ou les responsables de la garderie ou la responsable du transport scolaire) viennent récupérer les enfants.

Différents lieux de l'école « maternelle » sont occupés : 1 classe, la bibliothèque, la cantine, la salle arts visuels/informatique, la salle de motricité, la cour...

Les parents d'élèves ont reçu un planning des activités jusqu'à fin janvier.

Organisation des APS à l'école « élémentaire »

Les enfants de l'école « élémentaire » sont répartis par âge, en 11 groupes (de 18 maximum). Les groupes sont les mêmes tout au long de l'année scolaire.

A 15h45, 11 animateurs viennent prendre en charge aux 11 points d'accueil, chaque groupe d'enfants. Chaque groupe reste 3 semaines avec le même animateur (ou le même duo d'animateurs lorsque ce sont des enseignants)

A 16h30, les enfants sont dirigés vers le préau de sortie (pour attendre le car ou les parents, ou pour partir « seul », ou vers le point de RDV de Carapattes ou vers la garderie).

Plusieurs animateurs encadrent les APS : Aurélie Bigard (jeux de société), Nadège Barand (activités sportives), Stéphane Gallard (lecture d'albums), Vincent Barribault (théâtre), Emilie Bouhier (musique), Stéphane Sansault (activités sportives), Marielle Mesmin (bandes dessinées), Christine Blais (travaux manuels), Magali Pougard (art décoratif), Sylvie

Chémereau et Nadège Papuc (cuisine), Marie-Lou Fey et Isabelle Groussard (jeux de société), Pierre Martinez et Jocelyne Lamy (informatique), Emmeline Bouquet (jeux collectifs)

Différents lieux de l'école sont occupés : 4 classes, la bibliothèque, la bibliothèque municipale, la cantine, la salle arts visuels, la cour, le plateau EPS, le stade, la salle des jeunes, la salle des fêtes...

Les parents d'élèves ont reçu le planning des activités de l'année scolaire pour les différents groupes.

Le Comité de pilotage (commission scolaire élargie) ne s'est pas encore réuni pour effectuer un 1^{er} bilan. Celui-ci devrait avoir lieu prochainement.

c – Les APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) permettent de fournir une aide aux élèves rencontrant des difficultés ou une aide au travail personnel, mais également de proposer des activités prévues par le projet d'école. Tous les élèves pourront être concernés. Elles sont menées en parallèle des activités périscolaires (APS). Elles sont mises en place tous les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), de 15h45 à 16h30 : tous les enseignants n'effectuant pas les APC les mêmes jours pour ne pas occuper toutes les classes. Elles auront lieu du mois d'octobre à fin mai (24 semaines), à raison d'1h30 par semaine (soit 2 séances de 45 min, par enseignant). Il y aura 4 périodes de 6 semaines. Les parents sont avertis à l'avance des prises en charge en APC : jours, durée de la période, enseignants.... Ils doivent donner leur accord. Il y a une seule séance d'APC maximum par enfant et par semaine. Les APC sont gratuites car elles font partie du temps de service des enseignants.

Pour la première période (d'octobre à mi-novembre), 103 enfants sont présents aux APC :

- « maternelle » : 35 élèves (10 PS, 14 PS/MS, 8 MS/GS1 et 3 MS/GS2)
- « élémentaire » : 68 élèves (5 CP, 5 CP/CE2, 8 CE1, 6 CE2, 7 CM1, 28 CM1/CM2, 9 CM2)

3 Projet d'école 2014/2015

Le projet d'école 2014/2015 fait partie du projet 2013/2017 (validé l'an passé).

5 classes vont participer au projet CUMAV « A la rencontre des artistes ». Les CE2 et les MS/GS1 vont aller visiter le FRAC et une exposition « Le papier se met à table » au Musée du papier, à Angoulême, le mardi 18 novembre. Les CM1 iront également à Angoulême le mardi 25 novembre pour les mêmes visites. Les CM1/CM2 et les CM2 iront à Linazay, visiter le Musée du FRAC, le lundi 24 novembre. Ensuite, le jeudi 22 ou le vendredi 23 janvier, chaque classe accueillera un artiste, qui présentera ses œuvres : Myriam Prijent ou Sébastien Lévine. Ensuite, un travail en classe en arts visuels conclura ce projet.

Les MS/GS2 participeront aux Rencontres chorales organisées par la CUMAV : à partir d'un répertoire commun, plusieurs classes (4 ou 5) sont regroupées pour former une grande chorale (accompagnée par un musicien). Ils se produiront devant les parents d'élèves.

4 classes de l'école participeront à la 13^{ème} édition de l'Enfant et le Théâtre. Les 2 classes de MS/GS iront à Lezay au mois d'avril pour assister à une représentation d'« Opéra Vinyle » de la Compagnie du Théâtre pour Deux mains. Les CE2 et les CM1/CM2 iront à Pamproux, au mois de janvier, assister à une représentation de « Comment Mémé est montée au ciel et autres rêveries », de la Compagnie Caus'toujours. De plus, les CM1/CM2 accueilleront un après-midi, le vendredi 5 décembre, dans la classe, un auteur de théâtre, Gustave AKAKPO, après avoir étudiés une de ses œuvres en classe.

Les PS/MS et les MS/GS2 sont allés voir un film au cinéma, à Melle, dans le cadre du 8^{ème} Festival de cinéma pour les Jeunes. Il s'agissait de « Pat et Mat » (film d'animation tchèque).

Les MS/GS2 devraient également aller à la Rencontre de Musiciens, dans le cadre du Festival de Melle (mai/juin 2015).

8 classes de l'école participeront aux activités USEP : rencontres interclasses, rencontres hors temps scolaire, projets départementaux (P'tit tour USEP, Camp USEP, les Rencontres Raids USEP, Let's play cricket...), aux journées courses longue et orientation....

Tous les « CM1 » devraient participer à un camp USEP, au Plan d'eau du Lambon (juin 2015). Le déplacement s'effectuera en vélo. La participation demandée par l'USEP sera sans doute de 42 € par personne, pour les 3 jours. L'Association sportive prendra en charge 12 € par élève (30 € seront donc à la charge des familles) et 42 € par accompagnateur.

Une classe de découvertes sera organisée pour tous les CP (37 enfants), du 2 février au 6 février 2015, à Lathus (86) avec comme activités principales du cirque et l'escalade. Il y aura au total 7 accompagnateurs (2 enseignants et 5 parents). La somme demandée aux familles est de 90 € par enfant. Une aide financière sera accordée par le CCAS de la Commune de Mougou en fonction du quotient familial. Le budget prévisionnel est de 6 950 €, soit 188 € par enfant.

Une classe de neige sera organisée pour tous les CM2 (40 enfants), du 2 février au 6 février 2015, à Val Louron (Ariège). Il y aura au total 6 accompagnateurs (2 enseignants et 4 parents). La somme demandée aux familles est de 180 € par enfant. Une aide pourra être accordée par le CCAS de la Commune de Mougou en fonction du quotient familial. Le budget prévisionnel est de 13 950 €, soit 349 € par enfant.

Toute l'école « élémentaire » participera à un projet sur le thème « du jeu et du jouet » en arts visuels. Une plasticienne viendra aider les enseignants, Cathy Duvals. Elle interviendra, à partir du mois de janvier, avec 3 classes (CE1, CE2, CM1), à raison de 7 séances d'1h30 par classe.

Une exposition de travaux d'enfants sera proposée dans le cadre de la fête de l'école, le vendredi 26 juin.

Cette année encore, la liaison maternelle/primaire sera poursuivie. Elle permet de faire découvrir l'école primaire (enfants, locaux, enseignants...) aux plus grands des enfants de l'école « maternelle ». Tous les GS se retrouveront donc à l'école « élémentaire ». L'organisation n'a pas encore été définie mais cette action ne commencera pas avant le mois de janvier 2015.

Les 4 classes de l'école « maternelle » iront à la Maison de la Meunerie, à Nieul sur l'Autize, au cours du 2^{ème} trimestre pour les 2 classes de MS/GS et au 3^{ème} trimestre pour les 2 autres classes. Des animations seront proposées aux enfants sur le thème du pain. Le transport et les entrées seront pris en charge par l'Association sportive de l'école.

M. Sansault présente ensuite le budget prévisionnel du projet d'école 2014/2015. Il se monte à 4 970 € pour la « maternelle » et à 28 765 € pour « l'élémentaire » Cette année, pour le projet d'école, la subvention municipale (sans compter l'aide du CCAS pour certaines familles pour la classe de découvertes) sera de 7 940 € (340 € par classe + 4 200 € classe de neige), celle de l'APE pourrait être de 6 000 € (1 000 € « maternelle » + 5 000 € « élémentaire ») et celle de l'Association sportive de l'école sera de 7 795 € (2 610 € « maternelle » + 5 185 € « élémentaire »).

4 Les sorties ou les animations scolaires réalisées au cours du 1^{er} trimestre (dans le cadre du projet d'école)

a – Coulée verte

48 enfants de cycle 3 (sur 56 inscrits) ont participé à la Coulée verte, le dimanche matin 19 octobre. Au tirage au sort, réservé aux écoles ayant plus de 25 participants, l'école de Mougou a gagné une tablette.

b – Randonnées pédestres

Plusieurs randonnées pédestres ont été organisées pour la classe des MS/GS2 dont une sur la journée entière (mardi 7 octobre).

5 Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école vient en complément du nouveau règlement départemental, applicable depuis le 1^{er} septembre 2013. Celui-ci est affiché dans le hall de chaque école.

Le règlement intérieur de l'École de Mougou avait donc été réactualisé profondément l'an passé. Cette année, l'article 5/7 (Remise des élèves aux familles) a été modifié. Une phrase, concernant le nouveau contrôle de la sortie à 15h45 à l'école élémentaire, a été ajoutée : « Pour pouvoir sortir de l'école à 15h45 (seul ou avec l'adulte responsable), chaque enfant devra montrer à l'enseignant chargé de la surveillance de la sortie, un tableau mensuel avec la case du jour signée par les parents. »

Le règlement est voté à l'unanimité. Il sera affiché dans chaque classe et dans les halls des « 2 écoles ». Les parents d'élèves qui souhaiteraient en avoir une copie pourront soit en faire la demande auprès du Directeur, par mail (ce.0790124A@ac-poitiers.fr) ou consulter le site de l'école.

6 Questions diverses

a – Pour la rentrée en septembre 2015, les effectifs (connus à ce jour), seront en baisse : 25 PS, 36 MS, 31 GS, 34 CP, 38 CE1, 30 CE2, 35 CM1 et 49 CM2 : soit un total de 278 élèves (92 élèves à l'école « maternelle » et 186 à l'école « élémentaire »), soit une moyenne de 25,3 élèves par classe.

b – 2 stagiaires ont déjà été accueillies à l'école maternelle : Céline Briaud (du 29 septembre au 10 octobre), Julie Migaud (13 au 17 octobre). Manon Cartron sera en stage du 26 janvier au 14 février.

c – Les prochains Conseils d'école devraient avoir lieu le jeudi 19 mars et le jeudi 18 juin 2015.

g – Les parents d'élèves qui souhaiteraient avoir ce compte-rendu pourront en faire la demande (ce.0790142A@ac-poitiers.fr) et le recevront par mail. Ce compte-rendu sera également consultable sur le site de la mairie et sur celui de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Directeur de l'École
S. SANSULT